ACADÉMIE
DE LILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Nord

L'INSPECTEUR D'ACADEMIE – DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DU NORD

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022.
Vu les propositions des organisations syndicales,

ARRÊTE

Article 1er

L'arrêté du 17 octobre 2025 est abrogé.

Chapitre Ier : Le comité social d'administration spécial départemental du Nord (articles 1 à 2)

Article 2

Le comité social d'administration spécial départemental du Nord, présidé par l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale, comprend également le secrétaire général.

Article 3

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration spécial départemental du Nord, élus au scrutin de liste dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

1. Au titre de la FSU

a) Représentants titulaires (4)

Monsieur Willy LEROUX, professeur certifié, collège du Moulin, GRANDE-SYNTHE
Monsieur Vincent BOUCHE, professeur certifié, collège Paul Eluard, RONCQ
Monsieur Alain TALLEU, professeur des écoles, école Nadaud Briand Buisson, LILLE
Madame Juliette DOOGHE, professeure certifiée, collège Maxence Van Der Meersch, ROUBAIX

b) Représentants suppléants (4)

Madame Elsa TOURNAY, professeure des écoles, circonscription Valenciennes Saint Amand, SAINT AMAND
Madame Xavier LEROUX, professeur des écoles, circonscription de Tourcoing-Ouest, TOURCOING
Monsieur François VAN DER GOTEN, professeur des écoles, circonscription Roubaix Ouest, ROUBAIX
Madame Magali LAUMENERCH, professeure certifiée, collège Jules Verne, MAUBEUGE

2. Au titre du SNALC

a) Représentant titulaire (1)

Monsieur Grégory PETITBERGHIEN, professeur certifié, collège Paul Langevin, TRITH SAINT LEGER

b) Représentant suppléant (1)

Madame Mélanie DELDYCKE, professeure des écoles, école primaire, MONCHEAUX

3. Au titre de l'UNSA-Education

a) Représentants titulaires (3)

Monsieur David VAN CEULEBROECK, professeur des écoles, circonscription de Valenciennes Denain, DENAIN
Monsieur Laurent CHARLEMAGNE, professeur certifié, collège Félicien Joly, FRESNES-SUR-ESCAUT
Monsieur Richard CAILLE, personnel de direction, collège André Canivez, DOUAI

b) Représentants suppléants (3)

Madame Alexandra AMBROSIONI, professeur des écoles, circonscription de Douai Waziers, WAZIERS
Madame Agnès BEYRET, professeur certifiée, collège Arthur Rimbaud, VILLENEUVE D'ASCQ
Madame Stéphanie HOUBRON, professeure des écoles, collège Guilleminot, DUNKERQUE

4. Au titre de la CGT Educ'Action

a) Représentant titulaire (1)

Monsieur Benoit MARECHAL, professeur certifié, collège Robert Badinter, CAMBRAI

b) Représentant suppléant (1)

Madame Stéphanie MARECHAL, professeure des écoles, école René Coty, CAMBRAI

5. Au titre du SGEN-CFDT

b) Représentant titulaire (1)

Monsieur Patrick VANDRIESSCHE, professeur des écoles, école Sand Daudet, LOOS

b) Représentant suppléant (1)

Monsieur Gaspard LAUNET, professeur certifié, collège Sévigné, ROUBAIX

Chapitre II : La formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental du Nord (articles 3 à 4)

Article 4

La formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental du Nord, présidée par l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale, comprend également le secrétaire général.

Article 5

Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental du Nord les dix membres titulaires et dix membres suppléants, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

1. Au titre de la FSU

a) Représentants titulaires (4)

Monsieur Alain TALLEU, professeur des écoles, école Nadaud Briand Buisson, LILLE
Madame Elsa TOURNAY, professeure des écoles, école Joliot Curie, RAISMES
Monsieur François VAN DER GOTEN, professeur des écoles, circonscription Roubaix Ouest, ROUBAIX
Madame Magali LAUMENERCH, professeure certifiée, collège Jules Verne, MAUBEUGE

b) Représentants suppléants (4)

Madame Bertille WILLEFERT, professeure certifiée, collège Anne Frank, ROUBAIX
Monsieur Didier BLANCHARD, professeur agrégé, collège du Westhoek, COUDEKERQUE BRANCHE
Madame Véronique PRUVOT, technicienne de recherche et de formation, lycée Faidherbe, LILLE
Madame Nathalie ROHART, professeure des écoles, école du Val d'Yser, HERZEELE

2. Au titre du SNALC

a) Représentant titulaire (1)

Madame Mélanie DELDYCKE, professeure des écoles, école primaire, MONCHEAUX

b) Représentant suppléant (1)

Madame Laurence DE JAEGHERE, professeure certifiée, collège Sévigné, ROUBAIX

3. Au titre de l'UNSA-Education

a) Représentants titulaires (3)

Monsieur Richard CAILLE, personnel de direction, Collège André Canivez, DOUAI
Madame Stéphanie HOUBRON, professeure des écoles, collège Guilleminot, DUNKERQUE
Monsieur Laurent CHARLEMAGNE, professeur certifié, collège Félicien Joly, FRESNES-SUR-ESCAUT

b) Représentants suppléants (3)

Madame Chantal GOBEYN, assistante sociale, collège Albert Camus, THUMERIES
Madame Nathalie GOKELAERE, technicienne de recherche et formation, lycée Charlotte Perriand, GENECH
Monsieur Adrien MAERTEN, professeur des écoles, école élémentaire Saint-Exupéry, circonscription de Valenciennes Centre, VALENCIENNES

4. Au titre de la CGT Educ'Action

c) Représentant titulaire (1)

Madame Stéphanie MARECHAL, professeure des écoles, école René Coty, CAMBRAI

b) Représentant suppléant (1)

Madame Lydie ROCCA-SERRA, professeure de lycée professionnel, lycée professionnel Aimé Césaire, LILLE

5. Au titre du SGEN-CFDT

d) Représentant titulaire (1)

Monsieur Patrick VANDRIESSCHE, professeur des écoles, école Sand Daudet, LOOS

b) Représentant suppléant (1)

Monsieur Olivier CHARDON, professeur certifié, collège Franklin, LILLE

Article 6

Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services académiques.

Fait à Lille, le 3 septembre 2026

Pour la Rectrice, et par délégation,
L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
De l'éducation nationale du Nord

Olivier COTTET